



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AUTORITÉ DES NORMES COMPTABLES

Les ESRS : un outil de pilotage au service de la transition

Webinaire de l'ANC




17 juin 2024

Programme du webinaire

Introduction (15 min)

- 1
 - Point d'étape sur le développement des ESRS
 - Présentation du deuxième volet du guide de l'ANC sur les ESRS

Table ronde (45 min)

- 2
 - Défis et opportunités liés au déploiement des ESRS
 -  E4 – Biodiversité et écosystèmes
 -  S2, S3 & S4 – Parties prenantes de la chaîne de valeur
 -  G1 – Conduite des affaires

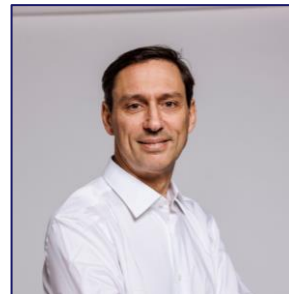
Intervenants :



Robert OPHELE
Président – Autorité
des normes comptables



Sophie RAPENNE
Manager, Durabilité
– EDF

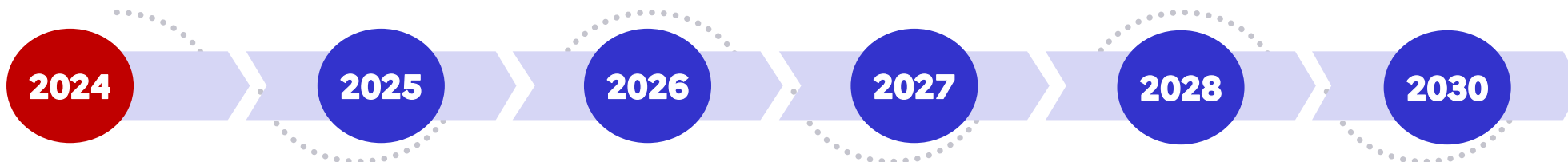


Sébastien MANDRON
Membre du CA – C3D
Directeur, Durabilité – Wordline



Philippe AUBAIN
Directeur associé,
Durabilité – EY

Général Point d'étape sur le développement des ESRS



ESRS tout secteur	2024 : 1 ^{er} exercice de reporting pour entreprises NFRD	2025 : 1 ^{er} exercice de reporting pour autres grandes entreprises			
ESRS sectorielles	S2 2024 : ED* sur 1 ^{er} normes (processus continu) - EFRAG	S2 2025 : Avis technique final sur 1 ^{er} normes (etc.)	Juin 2026 : Adoption du 1 ^{er} acte délégué - CE (etc.)	2027 : 1 ^{er} exercice de reporting pour secteurs normalisés (etc.)	D'ici 2030 : Adoption des 40 normes - CE (TBC)
ESRS PME cotées et assimilées	Décembre 2024 : Avis technique final - EFRAG	Juin 2025 : Adoption de l'acte délégué - CE	2026 : 1 ^{er} exercice de reporting PME cotées (opt-out 2 ans)		
ESRS autres PME (volontaire)	Décembre 2024 : Document final - EFRAG				
ESRS entreprises non-UE		S1 2025 : ED* / S2 2025 : Avis technical final - EFRAG (TBC)	S2 2026 : Adoption de l'acte délégué - CE (TBC)		2028 : 1 ^{er} exercice de reporting entreprises non-UE concernées
Digitalisation	2024 : Proposition XBRL pour ESRS - EFRAG	2025 : Proposition de règles de digitalisation - ESMA	2026 : Adoption de l'acte délégué - CE (TBC)	2027 ou 2028 : Mise en service de la taxonomie XBRL (TBC)	
Guides d'application	Mai 2024 : Guides sur analyse de matérialité et CdV - EFRAG	2025 : Guide sur plan de transition climat - EFRAG (TBC)	<i>Prochaines étapes (TBC)</i>		

* ED = exposé-sondage



Contexte :

- Les ESRS et les « *Implementation Guidances* » ('IG') de l'EFRAG sont des documents **techniques, longs**, et rédigés en **anglais**. Les IG se concentrent exclusivement sur l'**analyse de matérialité** et la **chaîne de valeur** à date.
- La garantie de comparabilité repose sur une mise en œuvre cohérente des ESRS entre les **préparateurs** (potentiellement soutenus par des consultants) et les **vérificateurs** à l'échelle européenne.

Nos objectifs :

- 1 **Faciliter la compréhension des ESRS** et promouvoir des **pratiques de marché homogènes**
 - 2 Adapter la mise en application des ESRS au **cadre français** en dépassant les problèmes de traduction
- Le guide est **élaboré par les services de ANC** en concertation avec des organisations représentant les entreprises, les auditeurs et les experts-comptables
 - Il est discuté et validé au sein de la **Commission des normes d'information en matière de durabilité** et du **Collège** de l'ANC
 - Il est transmis à **l'EFRAG** pour garantir la cohérence européenne

Guide Comment le guide d'application des ESRS fonctionne-t-il ?

»»» Principes :

- Des **fiches par ESRS évolutives** sous forme de Q&A
- Une version actuelle pour les **grandes entreprises**
- Une version future pour les **PME**

Contenu:



• Version décembre 2023 :

- ✓ ESRS 1 : 7 questions/réponses
- ✓ ESRS 2 : 7 questions/réponses
- ✓ ESRS E1 : 14 questions/réponses
- ✓ ESRS S1 : 10 questions/réponses

• Version juin 2024 :

- ✓ ESRS E4 : 17 questions/réponses
- ✓ ESRS S2-S4 : 9 questions/réponses
- ✓ ESRS G1 : 7 questions/réponses





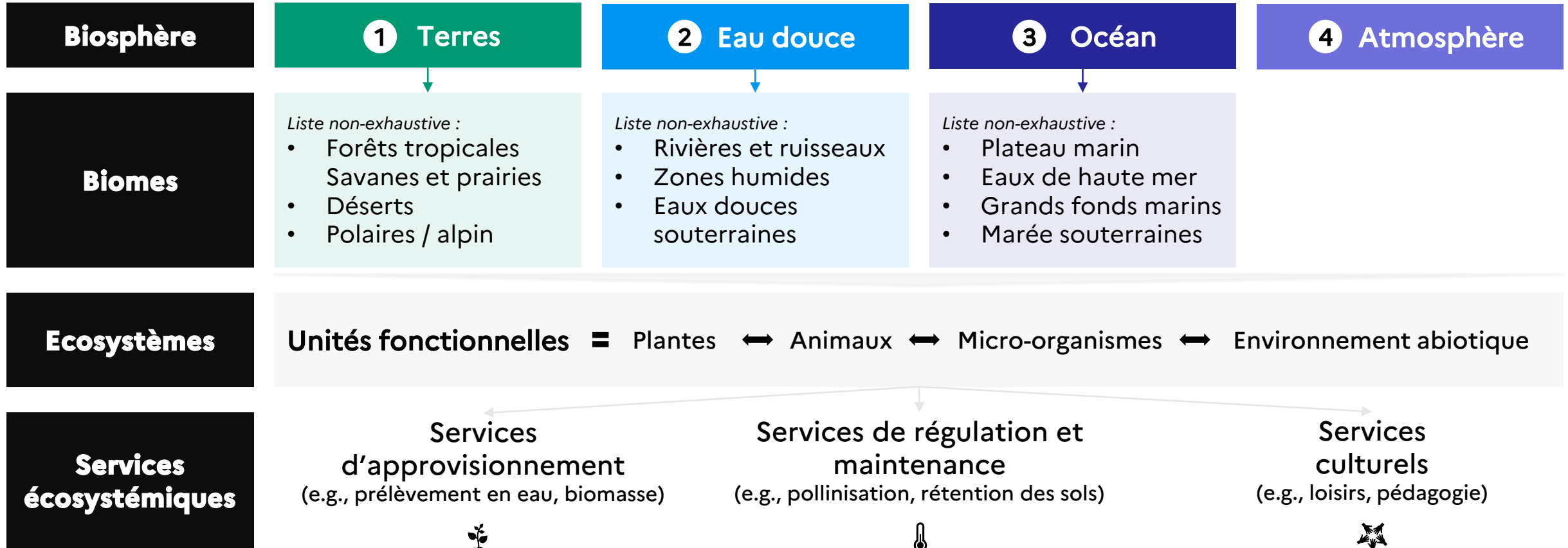
Guide Sommaire – Biodiversité et écosystèmes (E4)



Q1	Quels sont les concepts clefs introduits dans ESRS E4 ?	Périmètre
Q2	Comment appréhender les impacts sur la biodiversité ?	
Q3	Est-ce que ESRS E4 couvre tous les facteurs directs de perte de biodiversité ?	
Q4	Quels sont les risques et opportunités en matière de biodiversité ?	Analyse de matérialité
Q5	Comment évaluer la matérialité de l'enjeu de biodiversité (IRO-1) ?	
Q6	Quels sont les principaux secteurs concernés (IRO-1) ?	
Q7	Comment réaliser et décrire le processus d'analyse de la matérialité lié à la biodiversité (IRO-1) ?	Phase-in
Q8	Quelles sont les mesures d'application progressive applicables à ESRS E4 ?	
Q9	Dans quels cas publier un plan de transition biodiversité (E4-1) ?	Stratégie
Q10	Comment évaluer la résilience du modèle d'affaires aux risques liés à la biodiversité (E4-1) ?	
Q11	Quelles sources additionnelles peuvent aider au reporting de ESRS E4 ?	Bibliographie
Q12	Quels enjeux couvrir dans les politiques liées à la biodiversité (E4-2) ?	Gestion des IRO
Q13	Comment construire un plan d'action en matière de biodiversité (E4-3) ?	
Q14	Quelles cibles fixer en matière de biodiversité (E4-4) ?	
Q15	Quels indicateurs reporter en matière de biodiversité (E4-5) ?	Indicateurs
Q16	Comment estimer l' empreinte au sol à partir d'une analyse de cycle de vie (E4-5) ?	
Q17	Quels effets financiers en matière de biodiversité l'entreprise doit-elle publier (E4-6) ?	

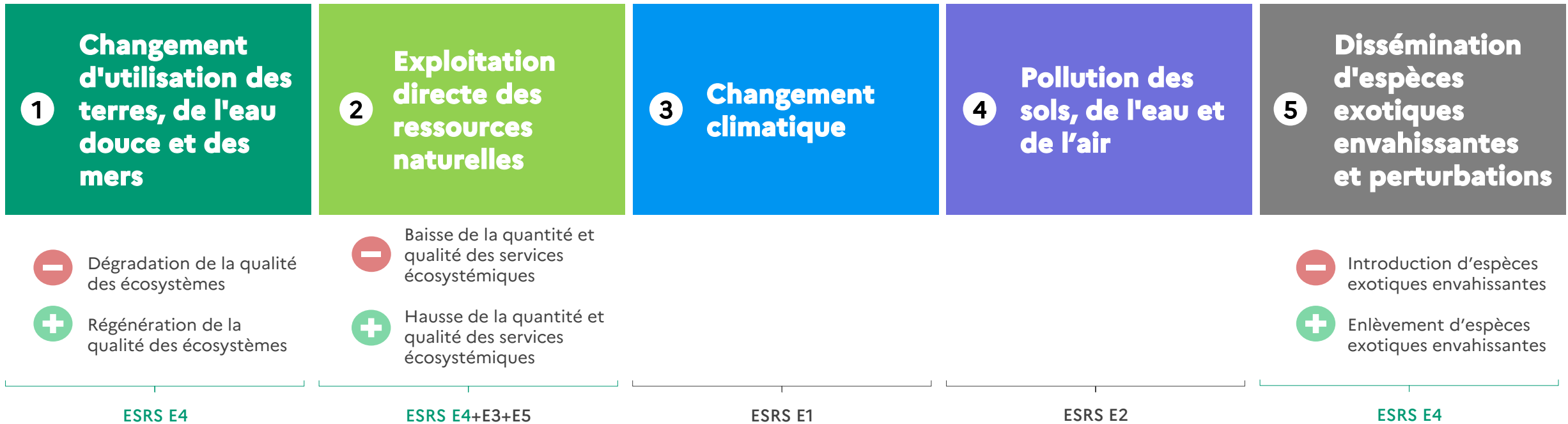


Les concepts fondamentaux pour comprendre la biodiversité



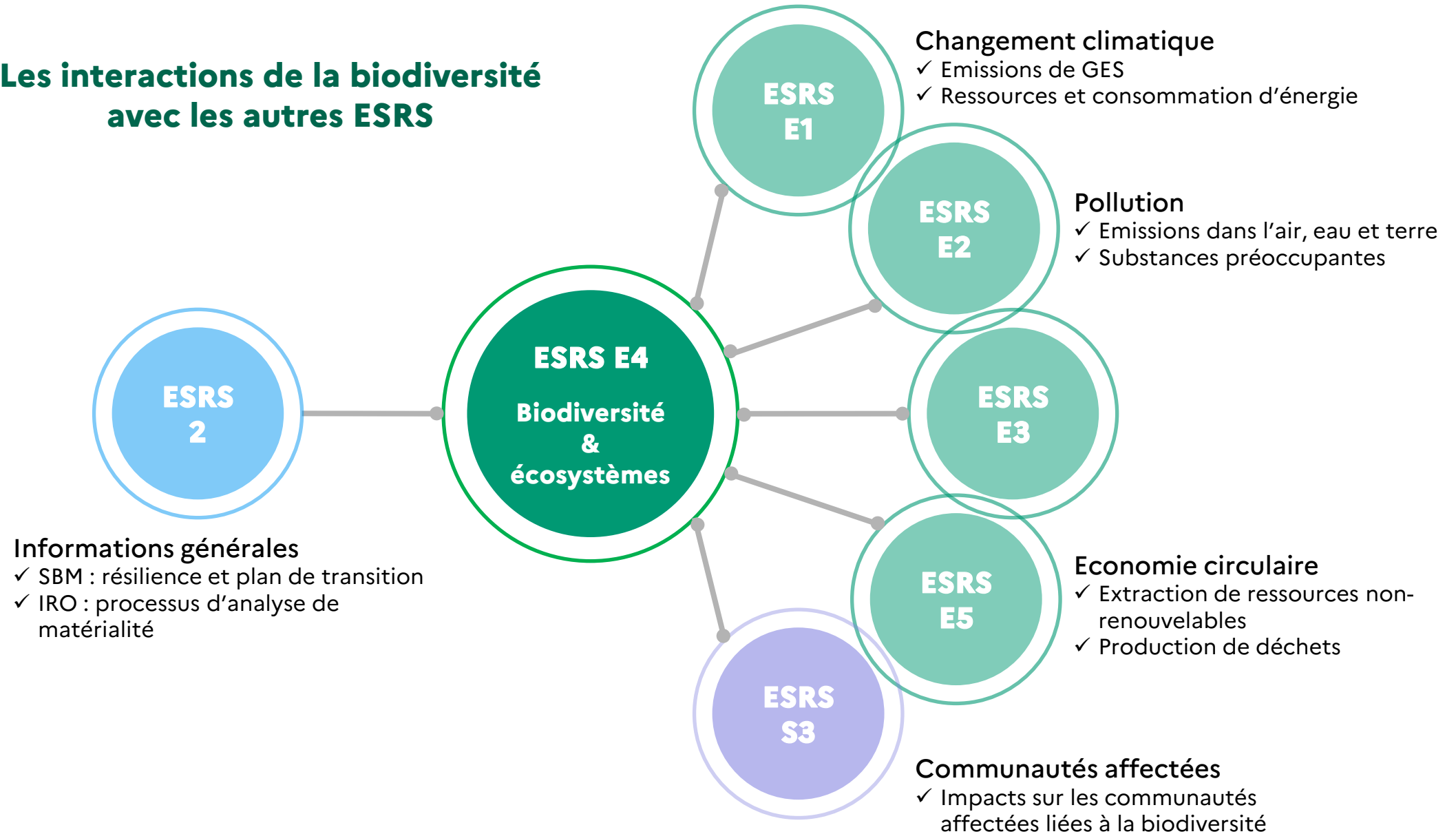


Les cinq facteurs directs de perte de biodiversité





Les interactions de la biodiversité avec les autres ESRS





L'approche « LEAP » pour identifier les enjeux matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes



1 LOCALISER

Identifier la **localisation des sites et activités** de l'entreprise et sa chaîne de valeur, notamment leur proximité avec les zones sensibles



2 ÉVALUER

Évaluer la contribution des sites et activités aux **facteurs de perte de biodiversité** et les relations de dépendance vis-à-vis des services écosystémiques



3 ANALYSER

Analyser les **risques physiques et de transition** liés à la biodiversité et aux écosystèmes auxquels l'entreprise est confrontée, et les **opportunités** résultant de ses impacts et dépendances



Guide Sommaire – Parties prenantes externes (S2, S3 & S4)



Q1	Pourquoi regrouper les normes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, les communautés affectées, et les consommateurs et utilisateurs finaux dans ce guide ?	Périmètre
Q2	Comment définir les travailleurs de la chaîne de valeur , les communautés affectées , et les consommateurs et utilisateurs finaux ?	
Q3	Comment appréhender la matérialité des enjeux liés à ces trois parties prenantes ?	Analyse de matérialité
Q3.1	Quelles sont les parties prenantes externes affectées à considérer et jusqu'où aller dans la chaîne de valeur lors de leur identification ?	
Q4	Quelles sont les mesures d'application progressive pour ESRS S2, S3 et S4 ?	Phase-in
Q5	Comment décrire les interactions entre les enjeux sociaux pour ces trois parties prenantes et la stratégie et le modèle d'affaires de l'entreprise (ESRS 2 SBM-3) ?	Stratégie
Q6	Quelles sont les informations attendues sur les politiques en matière de gestion des enjeux matériels vis-à-vis des parties prenantes externes (S2, S3 & S4-1) ?	Gestion des IRO
Q7	Quelles sont les informations demandées en matière de dialogue avec les parties prenantes externes (S2, S3 & S4-2) ?	
Q8	Quelles informations publier sur le processus de remédiation et les systèmes d'alerte mis à disposition (S2, S3 & S4-3) ?	
Q9	Quelles informations publier sur les actions prises pour gérer les enjeux matériels vis-à-vis des parties prenantes externes (S2, S3 & S4-4) ?	



La définition des parties prenantes externes couvertes par ERS S2, S3 et S4

Partie prenante	Description	Exemple
① Les travailleurs de la chaîne de valeur (S2)	Les travailleurs de la chaîne de valeur sont définis comme toute personne exécutant un travail dans la chaîne de valeur de l'entreprise, indépendamment de l'existence ou de la nature de la relation contractuelle avec cette entreprise. Il s'agit des travailleurs qui ne font pas partie du personnel de l'entreprise (ERS S1).	<ul style="list-style-type: none">✓ Travailleurs sur site employés par une autre entreprise✓ Travailleurs en amont / aval de la chaîne de valeur✓ Travailleurs des « joint-ventures » faisant partie de la chaîne de valeur
② Les communautés affectées (S3)	Les communautés affectées sont définies comme les groupes de personnes vivant ou travaillant dans les zones d'opérations de l'entreprise ou de sa chaîne de valeur, et qui sont affectés ou susceptibles d'être affectés par ces opérations.	<ul style="list-style-type: none">✓ Communautés vivant ou travaillant autour des sites opérationnels✓ Communautés le long de la chaîne de valeur✓ Communautés de populations indigènes.
③ Les consommateurs et utilisateurs finaux (S4)	Les consommateurs sont définis comme des individus qui achètent ou utilisent les produits ou services de l'entreprise soit pour elle-même soit pour des tiers à des fins d'usage personnel et non commerciales, industrielles, artisanales ou professionnelles. Les utilisateurs finaux sont définis comme des individus qui utilisent ou sont censés utiliser en dernier lieu des produits ou services particuliers.	<ul style="list-style-type: none">✓ Consommateurs et utilisateurs finaux (C&U) utilisant des produits nocifs✓ C&U utilisant des services susceptibles d'avoir un impact négatif sur le droit à la vie privée, la protection des données personnelles, la liberté d'expression et la non-discrimination✓ C&U dépendants vis-à-vis des informations accessibles sur les produits/services pour éviter des dommages potentiels



Exigences communes applicables aux ESRs S2, S3 et S4



1

La prise en compte des **intérêts, points de vue et droits** de ces trois parties prenantes clés dans la stratégie et le modèle d'affaires



2

Les **interactions** entre les enjeux matériels liés à ces parties prenantes et la **stratégie** et le **modèle d'affaires** de l'entreprise



3

Les **politiques** mises en place pour gérer les enjeux matériels relatifs à ces parties prenantes



4

Les **processus de dialogue** avec ces parties prenantes



5

Les **processus de remédiation** et les **systèmes d'alerte** mis à disposition



6

Les **actions** prises pour gérer ces enjeux matériels



7

Les **cibles** que l'entreprise peut se fixer pour gérer ces enjeux matériels



Guide Sommaire – Conduite des affaires (G1)



Q1	Comment la norme ESRS G1 (conduite des affaires) s'articule avec ESRS 2 GOV (gouvernance) et S3-S4 (communautés affectées et consommateurs finaux) ?	Périmètre
Q2	Comment évaluer la matérialité des enjeux liés à l'éthique et la conduite des affaires ?	
Q3	Quelles sont les informations attendues sur la politique en matière de conduite des affaires (G1-1) ?	Analyse de matérialité
Q4	Quelles sont les informations demandées en matière de gestion de la relation avec les fournisseurs et de délais de paiement (G1-2 et G1-6) ?	
Q5	Quelles sont les informations à publier sur le système de prévention et de détection de la corruption et des pots-de-vin (G1-3) ?	
Q6	Quels sont les indicateurs à publier sur les cas de corruption et de pots-de-vin (G1-4) ?	Gestion des IRO (+ indicateurs)
Q7	Comment les exigences liées à la corruption dans le code pénal et la loi Sapin II peuvent-elles être intégrées dans les informations à publier selon ESRS G1 ?	Indicateurs
Q8	Quels sont les informations et les indicateurs exigés en matière d' influence politique et d'activités de lobbying (G1-5) ?	



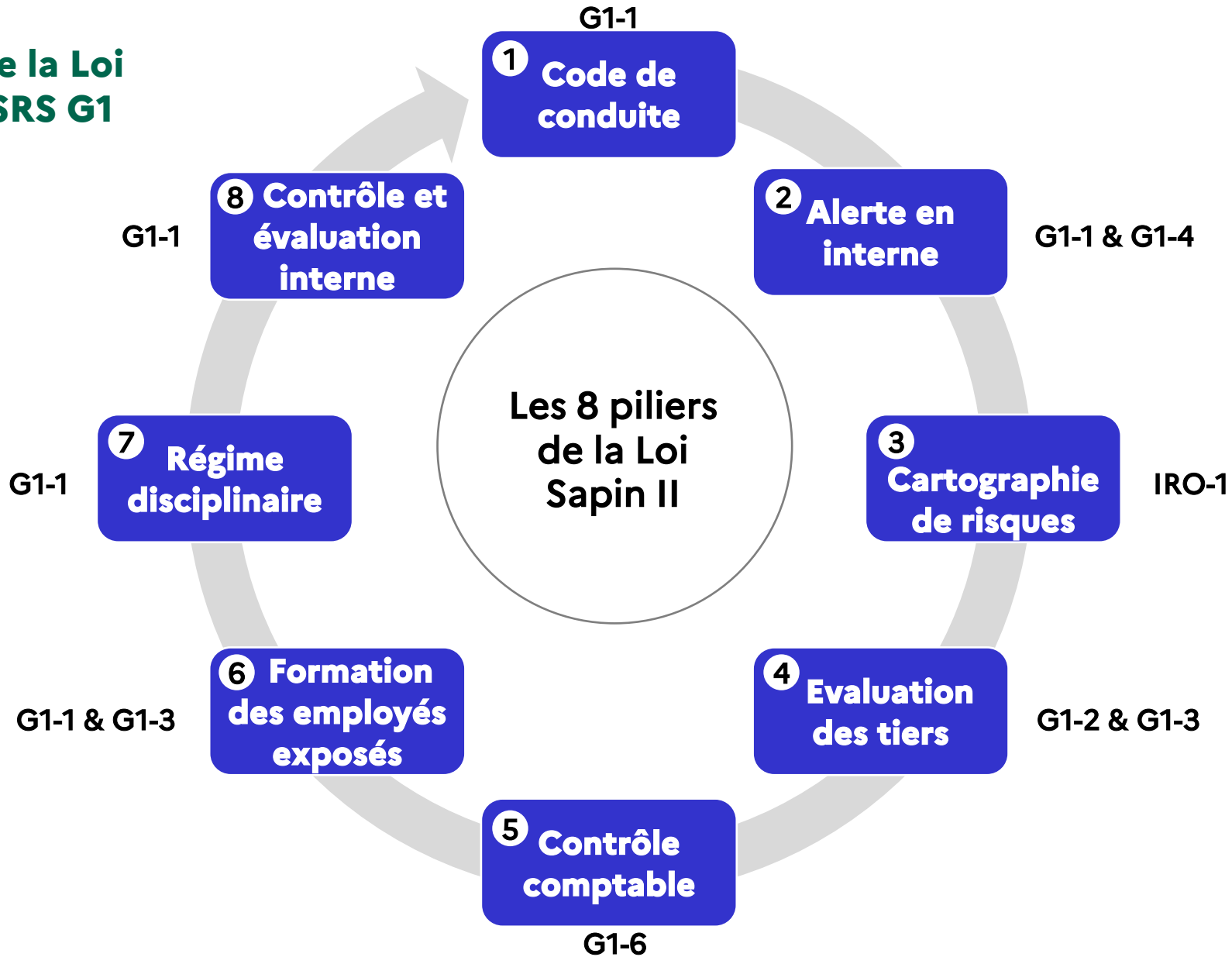
Exemples de critères indicatifs pour évaluer la matérialité des enjeux liés à l'éthique et la conduite des affaires

Enjeu	Localisation	Secteur	Transaction
① Conduite des affaires	Pays classés à risques élevés de corruption selon <i>Transparency International</i>	Activités identifiées comme plus vulnérables à la corruption	Transactions importantes, fréquentes et / ou complexes
② Relation avec les fournisseurs	Pays avec des économies instables ou infrastructures financières plus vulnérables aux retards de paiement	Activités dépendant de flux de trésorerie constants	Transactions de faible montant mais fréquentes auprès des fournisseurs de taille petite
③ Lobbying	Pays dépourvus de réglementations sur le lobbying	Activités à fort impact environnemental ou social	Montant total dépensé pour les activités de lobbying



Guide Contenu – Conduite des affaires (G1)

Les liens entre la Loi Sapin II et ESRS G1






Programme du webinaire

Introduction (15 min)

- 1
 - Point sur les avancées des travaux de l'EFRAG et de l'ANC
 - Présentation du deuxième volet du guide de l'ANC sur les ESRS

Table ronde (45 min)

- 2
 - Défis et opportunités liés au déploiement des ESRS
 -  E4 – Biodiversité et écosystèmes
 -  S2, S3 & S4 – Parties prenantes de la chaîne de valeur
 -  G1 – Conduite des affaires

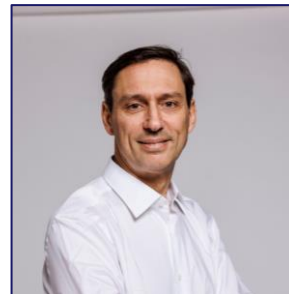
Intervenants :



Robert OPHELE
Président – Autorité
des normes comptables



Sophie RAPENNE
Manager, Durabilité
– EDF



Sébastien MANDRON
Membre du CA – C3D
Directeur, Durabilité – Wordline



Philippe AUBAIN
Directeur associé,
Durabilité – EY